Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 029-212900294-20251217-D_2025_98-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt - cinq le mercredi 17 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Jacques QUILTU, Maire.

En exercice	15
Présents	13
Représentés	1
Absents	2
Votant	14

Sur convocation dématérialisée du 10 décembre 2025.

Etaient présents les membres élus : Jacques QUILTU, Hélène PLUSQUELLEC, Claude KERANGUYADER, Annie LE GUEN, Carole ROPARS, Marie Thérèse THOMAS, Jean Yves GUEVEL, Patrick COCHENNEC, Bernard CREN, Baptiste COENT, Romain BAIL, Justine HAMON, Tiphaine TROMEUR

Absents excusés : Lenaïg HEMON (procuration à Annie LE GUEN), Fabrice JAOUEN
Annie LE GUEN a été élue secrétaire de séance

D.2025-98 – Motion de soutien pour le maintien de l'école navale de Lanvéoc

Entre la commune de Lanvéoc et la marine nationale, il existe une relation de l'ordre de l'intime.

C'est alors une toute jeune commune à peine quinquagénaire qui se voit choisie en 1920, pour accueillir l'un des 37 centres d'aviation français. Dans son édition du 25 juillet 1928, le journal Ouest Eclair résumait ainsi la situation : *« la solution Lanvéoc Poulmic est éminemment favorable du fait de la disposition naturelle des lieux . […]La juxtaposition d'un terrain de si grande envergure et d'un plan d'eau abrité de plusieurs milles mètres carrés d'étendue représente un avantage unique qui impose véritablement la solution. ».*

Les liens entre la marine et la commune ne cessent de se développer. Au lendemain de la seconde guerre mondiale et après les importants dégâts subis par la ville de Brest, il est décidé d'implanter l'école navale à Lanvéoc.

La commune, fière des relations de confiance nouées, apposé sur son blason les symboles de son prestigieux hôte, une ancre parée d'ailes, et arbore une devise au sens fort « Ene Hag Enor » (Ame et Honneur).

Une fierté qui se propage bien au-delà de la presqu'île, en Finistère comme en Bretagne, on ne parle plus de l'école navale ou de la base aéronavale mais de Lanvéoc Poulmic. En 150 ans d'existence, Lanvéoc Poulmic est devenue une marque, le symbole de l'excellence dans la formation maritime, une référence mondiale (sans chauvinisme breton !).

La base et l'école rythme la vie de la commune, ce sont 2 000 à 3 000 marins qui consomment le territoire de la presqu'île. Une étude a démontré que la présence de la marine à Lanvéoc génère 75% des emplois directs et indirects au sein de la péninsule.

Dans une vie à deux, le ciment, c'est l'amour bien évidemment, mais surtout la confiance. Si personne ne doute du premier tant les liens qui unissent l'institution et la collectivité sont forts, c'est une du deuxième qui s'est perdu.

Lanvéoc est une commune à part de la presqu'île de Crozon, elle ne bénéficie par du rayonnement touristique de ses voisines, choisissant toujours « La Royale » au chant des promoteurs, comme dans un équipage toujours soudé, sûr des liens tissés

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 029-212900294-20251217-D_2025_98-DE

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés ***DECIDE*** *:*

- D'apporter son soutien à la commune de Lanvéoc et au territoire de la presqu'île de Crozon
- D'affirmer l'importance des liens de confiance qui doivent régir les rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales
- De rappeler que la concertation est un préalable à toute décision
- Appelle tous les élèves anciens, comme nouveaux, à participer au maintien de l'école Navale de Lanvéoc
- Mènera, aux côtés de Lanvéoc, toutes les actions rendues utiles et nécessaires au maintien de l'école navale.

La secrétaire de séance,
Annie LE GUEN

Le 18 décembre 2025
Pour extrait certificat conforme
Le maire,
Jacques QUILTU

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

.